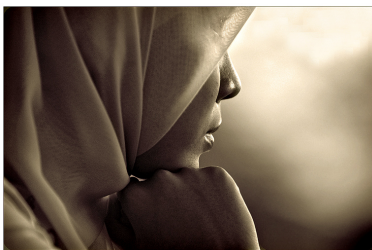


<http://www.crifrance.com/actu-islamophobie/177-islamophobie-voile-interdit-mariage>



Islamophobie : le voile interdit lors d'un mariage civil à Lyon

- Actu islamophobie -



Date de mise en ligne : mardi 21 juin 2011

Copyright © Coordination contre le Racisme et l'Islamophobie - Tous droits

réservés

Une élue du 9ème arrondissement de la ville de Lyon risque des sanctions après un cas flagrant d'islamophobie envers une jeune femme musulmane le jour de son mariage.

Mme B., 8ème adjointe en charge des questions environnementales devait célébrer, le 4 juin dernier, le mariage civil d'un jeune couple. La jeune mariée, qui portait un voile non intégral (hijab) se serait vue refuser par l'élue la célébration de son mariage à cause de ce même voile.

Ecoeurée, la jeune femme aurait fini par céder et retirer son hijab. Elle serait depuis très blessée d'avoir vu le plus beau jour de sa vie gâché. C'est en tout cas ce que rapporte Abdelaziz Chaambi, le président de la Collectif contre le racisme et l'islamophobie (CRI).

M. Chaambi a écrit au maire du 9ème arrondissement pour lui faire part des faits rapportés et demander des explications. Le maire Alain Giordano aurait répondu favorablement à la demande du CRI. L'élue incriminée serait d'ores et déjà convoquée, mardi 21 juin, dans le bureau du maire pour une explication avant que son cas ne soit discuté lors d'une réunion du conseil municipal, selon M. Chaambi. Le maire a affirmé avoir eu confirmation des faits par le personnel de la mairie présent le jour du mariage. Il a assuré à M. Chaambi qu'il « prendrait ses responsabilités » pour qu'un tel incident ne se reproduise pas.